

Session de mars 2002

Ordre du jour du jeudi 14 mars

Début de la séance 8h30 et 14h00

Fin de la séance *open end* [A la fin de la journée, la séance se termine lorsque la partie obligatoire de l'ordre du jour est épuisée. Si cette partie est épuisée plus tôt que prévu (avant 18h00) et qu'il est possible et souhaitable de continuer la séance, l'assemblée passe aux premiers points de l'ordre du jour du lendemain.]

Pauses en principe une fois le matin et une fois l'après-midi en fonction de l'avancement des travaux ; pause de midi (si l'assemblée envisage de travailler pendant la soirée, les pauses sont aménagées en conséquence)

1. Ouverture et communications

2. Examen des thèses présentées par la Commission 7

- 2.1. Rapport oral du porte-parole de la commission (5 à 10 minutes)
- 2.2. Interventions sur l'entrée en matière uniquement si celle-ci est effectivement combattue
- 2.3. Examen détaillé des thèses

<i>L'autonomie communale</i>	7.1.1; 7.1.2; 3.40; 7.1.3; 7.1.3 ^{bis} ; 7.1.3 ^{ter} ; 7.1.3 ^{quater}
<i>Statuts des communes</i>	7.2.1; 7.2.2; 7.2.3
<i>Organes des communes</i>	7.3.1; 7.3.2; 7.3.3; 7.3.4; 7.3.5; 7.3.6; 7.3.7; 7.3.8; 7.3.9
<i>Collaboration intercommunale</i>	7.4.1; 3.39; 7.4.2; 7.4.4; 7.4.4 ^{bis} ; 7.4.5; 7.4.6 [7.4.3 → C 4]
<i>Fusions</i>	7.5.1; 7.5.2; 7.5.3; 7.5.4; 7.5.5; 7.5.6
<i>Districts</i>	7.6.1; 7.6.1 ^{bis} ; 7.6.2; 7.6.3
<i>Préfets</i>	7.7.1; 7.7.1 ^{bis} ; 7.7.2; 7.7.3; 7.7.4; 7.7.4 ^{bis}
<i>Structure</i>	1.1.3; 1.5.5

3. Divers

FIN DU PROGRAMME OBLIGATOIRE